

Préparer la DGF 2027

Diagnostic et refonte des modalités de calcul de la DGF et du forfait d'externat

Proposition d'accompagnement technique

Les moyens financiers que les Départements et les Régions allouent aux EPLE et aux établissements d'enseignement privés (DGF, subventions affectées, forfait d'externat) doivent plus que jamais être calculés d'une manière rigoureuse, équitable, transparente et selon des modalités qui incitent les établissements à mieux gérer et à mieux dépenser.

Contact & Devis

Pour toute question ou demande :

Élisa LECCIA
el@education-territoires.com
01 42 71 30 98

Une proposition modulaire

La prestation proposée peut inclure tout ou partie des modules présentés ci-après.

Le périmètre de chaque module peut être redéfini pour s'adapter au mieux au projet de la collectivité et aux besoins particuliers de ses équipes.

Module 1

DGF : état des lieux, diagnostic et propositions

- Analyse des procédures de calcul de la dotation globale de fonctionnement
- Rapprochement avec les pratiques d'autres collectivités
- Prise en compte des outils informatiques utilisés
- Diagnostic global (juridique, technique, financier) des procédures et des outils
- Propositions d'aménagements et d'améliorations

Inclut des entretiens de cadrage, la livraison d'un rapport d'audit et un séminaire de travail sur l'analyse et les propositions.

Module 2

Mise en place d'une nouvelle grille de calcul de la DGF

- Définition de l'amplitude et du calendrier de la révision
- Elaboration d'un modèle Excel de simulation avec les données de la collectivité
- Définition des scénarios de mise en œuvre

La révision peut porter selon les cas sur les règles de calcul et les données utilisées (dépenses constatées aux exercices précédents ou taux moyens) et inclure ou non des propositions spécifiques concernant le financement des services annexes (restauration), les mécanismes d'incitation aux économies d'énergie, la centralisation des achats (fluides, contrats), la prise en compte de la santé financière de l'EPLE (fonds de roulement).

Références

Une offre qui a fait ses preuves

L'offre d'accompagnement proposée s'appuie sur l'expérience acquise lors de formations et de missions réalisées ces dernières années à la demande de collectivités :

- En 2025 : Région Guadeloupe et Départements des Alpes-Maritimes, de la Haute-Loire et de Loire-Atlantique
- En 2024 : Région Hauts-de-France et Département du Pas-de-Calais
- En 2023 : Région Bretagne, collectivité territoriale de Martinique et Départements des Ardennes, du Calvados, de la Drôme, de Seine-et-Marne
- En 2022 : collectivité territoriale de Corse, la communauté européenne d'Alsace, les départements des Landes et de la Sarthe
- Avant 2022 : Départements de l'Aveyron, l'Eure-et-Loir, de la Gironde, de Haute-Loire, de Meurthe-et-Moselle et la Région Rhône-Alpes

Module 3

Animation de groupes de travail de représentants des établissements

- Réunions préparatoires avec l'équipe de la collectivité
- Production de supports de présentation pour les réunions
- Animation ou co-animation des réunions du groupe de travail

L'adhésion des établissements est un gage important de réussite de la démarche. Ce module consiste donc à accompagner la collectivité dans la préparation et l'animation d'un **groupe de travail** avec des représentants des collèges ou des lycées (chefs d'établissements et gestionnaires pour les établissements publics, représentants des OGEC pour les privés) visant à présenter les évolutions envisagées et à recueillir les réactions et les propositions d'aménagements.

Module 4

Forfait d'externat : diagnostic et recommandations

- Diagnostic des modalités de calcul et du montant actuel du forfait (part « matériel » et part « personnels »)
 - Recommandations d'évolution
- Inclut des entretiens de cadrage, la livraison d'un rapport d'audit et une réunion de présentation de l'analyse et des propositions.

Module 5

Formation de l'équipe en charge de la DGF et du forfait d'externat

- Formation sur site de 1 à 2 jours

La formation permet aux agents de s'approprier les principes et les règles présidant à la détermination de la DGF et/ou du forfait d'externat afin qu'ils puissent appliquer et faire évoluer les modalités de calcul proposées.